

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Mai 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente
Le Conseil municipal de la commune de CURLEY
Etant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, doyen du
Conseil :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN, Marine MERY,
Messieurs, Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Régis FOLLOT, Pascal
HADJUR, Elvis JEANNOT, Michel PERSONNIER

Etait absent excusé :

Monsieur Bruno BARRALLON, pouvoir donné à Madame Sylvine CHALLET

Secrétaire de séance : Marine MERY

Election du Maire

Candidat :

Mr Dominique BAILLEUX est l'unique candidat.

1^{er} tour du vote à bulletin secret :

Votants	11
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	2

Mr Dominique BAILLEUX est élu Maire avec 7 voix (majorité absolue).

Délibération concernant le nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** la nomination de 2 adjoints

Election du 1^{er} Adjoint

Candidat :

Mr Michel PERSONNIER est l'unique candidat.

1^{er} tour du vote à bulletin secret :

Votants	11
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0

Mr Michel PERSONNIER est élu 1^{er} Adjoint avec 9 voix (majorité absolue).

Election du 2^{ème} Adjoint

Candidats :

Mr Grégory AUBERT
Mr Pascal HADJUR

1^{er} tour du vote à bulletin secret :

Votants	11
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0

Mr Grégory AUBERT obtient 6 voix ;
Mr Pascal HADJUR obtient 5 voix.

Mr Grégory AUBERT est élu 2^{ème} adjoint (majorité absolue).

Délibération concernant les indemnités du Maire et des adjoints

Mr BAILLEUX indique que ne connaissant pas l'état des finances de la commune, il propose de rester au même niveau d'indemnités que la précédente mandature.

Les autres membres du conseil sont d'accord sur ce principe pour le Maire et ses adjoints, et proposent une éventuelle revalorisation en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** un taux de 17% de l'indice 1027 de rémunération de la fonction publique pour le Maire, soit une indemnité brute mensuelle de 661,20 €.
-
- **DECIDE** un taux de 4% de l'indice 1027 de rémunération de la fonction publique pour les adjoints, soit une indemnité brute mensuelle de 155,58 €.

Délibération concernant la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Cette commission est chargée d'examiner les réponses aux appels d'offre, et de choisir les soumissionnaires. Elle peut être constituée de façon permanente ou instaurée au gré des appels d'offres de la commune.

Elle est constituée du Maire (ou son représentant) et de 3 conseillers.
D'autres personnes compétentes peuvent également y être associée mais sans voix délibérative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **CONSTITUE** cette commission pour le projet d'Espace de rencontres ;
- **NOMME** membres de la CAO :
 - Mr Bruno BARRALLON
 - Mr Franck DE DEMO
 - Mr Michel PERSONNIER
- **INVITE** à participer sans voix délibérative
 - Mr Grégory AUBERT
 - Mr Régis FOLLOT

Mr le Maire donne à présent lecture de la Charte de l'Elu Local et en distribue un exemplaire à chacun des conseillers.

La prochaine séance du Conseil Municipal devra se tenir avant le 29 Juin 2020 pour examiner notamment les points suivants :

Délégations du Conseil Municipal au Maire ;
Délégations du Maire aux adjoints ;
Mise en place des commissions internes et délégations extérieures;
Vote du budget primitif 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

oOo

